Bateau-école Genève

Conditions générales Bateau-école Genève / Stéphane Monbaron

1.1 Inscription
L'inscription au cours pratique bateau moteur se prend par téléphone, sms, ou mail auprès de Stéphane Monbaron.

1.2 Tarif horaire
L'heure de cours pratique moteur et l'heure d'examen sont facturées au même tarif de CHF 110.00 TTC.

1.3 Durée
La durée standard d'un cours pratique bateau moteur est de 60 minutes (1 heure). Le contenu du cours comprend : l'introduction, la navigation au large et les manœuvres dans le port, le débriefing et la prise de rendez-vous.

1.4 Lieu de cours
Le cours pratique se déroule dans la rade de Genève jusqu'au port Noir. En cas de déplacement hors de cette zone, un supplément de CHF 30.00 TTC par tranche de 15 minutes est appliqué.

1.5 Annulation du cours
Le prix du cours (i.e. CHF 110.00 l'heure + tout éventuel supplément) est intégralement dû en cas d'annulation par l'élève moins de 24 heures à l'avance. Un cours annulé par Stéphane Monbaron est remplacé à un autre moment, d'entente avec l'élève.

1.6 Formule pack
En portant son choix sur une formule pack (10 heures, 15 heures, ou 20 heures all inclusive), l'élève accepte de s'acquitter en avance, ou au plus tard le jour du premier cours, de l'intégrité du pack choisi.

1.7 Validité pack
La validité d'une formule pack est de 24 mois au maximum à partir de la date du premier cours de bateau pris par l'élève.

1.8 Interruption pack
L'interruption temporaire ou définitive d'une formule pack ne donne lieu à aucun remboursement en espèces.

1.9 Remboursement en espèces
Le remboursement en espèces d'une formule pack est accepté uniquement sur présentation d'un certificat médical délivré au nom de l'élève et attestant de son incapacité de conduire un bateau à moteur. Dans ce cas, le remboursement se fait au prorata des heures de cours déjà prises.

Signature :

Bateau-école Genève

Conditions générales Bateau-école Genève / Stéphane Monbaron

1.10 Report
Stéphane Monbaron se réserve le droit de reporter le cours à tout moment, ceci notamment en présence de conditions météorologiques défavorables (par exemple force du vent sur l'échelle de Beaufort), ou pour des raisons liées à la sécurité des personnes à bord.

1.11 Frais administratifs
L'élève supporte des frais administratifs d'un montant de CHF 100.00 TTC dans le cas où il sollicite l'arrêt temporaire ou définitif d'une formule pack.

1.12 Mode paiement
Paiement à Stéphane Monbaron en espèces ou par Twint, au plus tard à la fin de chaque cours. Des frais de rappel de CHF 10.00 TTC peuvent être appliqués en cas retard de paiement.

1.13 Assurance
Stéphane Monbaron est couvert par une assurance responsabilité civile et casco complète. L'élève conducteur reconnait être au bénéfice d'une couverture d'assurance responsabilité civile.

1.14 Dommage
En cas de dégâts commis sur le bateau-école, ou sur un autre bateau par l'élève conducteur, alors qu'il est à la manœuvre, l'élève versera un montant maximum de CHF 500.00 TTC à Stéphane Monbaron, à titre de dédommagement.

1.15 Responsabilité
La responsabilité de Stéphane Monbaron est exclue en cas de faute légère. En cas de litige, le For juridique est à Genève. Le droit suisse est applicable, à l'exclusion de toute disposition de droit international privé. Tous droits réservés.

Annule et remplace les versions précédentes, Genève, le 06.12.2021

Je déclare accepter les conditions générales de Bateau-école Genève / Stéphane Monbaron

Date :

Nom, prénom :

Signature :